



Rapport sur le Monitoring des Violations des Droits des prisonniers.

Période des mois d'avril, mai et juin 2022.

Plan du présent rapport.

- **INTRODUCTION**
- **TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS**
- **PRIVATION DES SOINS DE SANTE**
- **INSUFFISANCE ALIMENTAIRE**
- **NON RESPECT DES DECISIONS JUDICIAIRES ET
DETENTIONS ARBITRAIRES**
- **SURPOPULATION CARCERALE**

• INTRODUCTION

ACAT-BURUNDI a fait une documentation sur les violations des droits humains des personnes privées de libertés en général et ceux poursuivis pour des crimes à caractère politique en particulier durant les mois concernés par ce rapport.

Dans le présent rapport, ACAT-BURUNDI se focalise sur les traitements inhumains et dégradants constitutifs d'actes de torture dont sont victimes les prisonniers en général et en particulier ceux poursuivis pour des crimes à caractère politique, la problématique liée aux soins des détenus, l'insuffisance alimentaire, le non-respect des décisions judiciaires et détentions arbitraires ainsi que la surpopulation carcérale.

ACAT-BURUNDI se réjouit de la réouverture des visites dans les prisons qui étaient interdites sur ordre de la Direction Générale des affaires pénitentiaires, il y a environ deux ans pour éviter la propagation de la covid-19. En effet, la mise en œuvre de cette mesure a connu des lacunes, ACAT-BURUNDI avait plaidé pour la levée de cette mesure jugée non efficace.

▪ CAS DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.

Au cours de cette période concernée par le présent rapport, les traitements inhumains et dégradants constitutifs d'actes de torture ont été recensés. Toutes les violations rapportées ont été constatées principalement dans la prison de Rumonge.

Les prisonniers fidèles au Parti présidentiel qui opèrent sous les ordres des autorités pénitentiaires sont pointés du doigt par leurs pairs. Les auteurs de ces exactions sont nommés par la direction de cette prison pour faire partie du comité de sécurité.

A côté des actes de maltraitance physique qu'ils infligent régulièrement à leurs pairs, ces détenus regroupés en ce qu'ils ont appelés « **comité de sécurité** » organisent des fouilles dans les cellules occupées par les détenus politiques soi-disant pour chercher des téléphones et profitent de ces moments pour commettre des vols.

Au mois de mai 2022, il a été constaté dans la prison de Rumonge, des prisonniers qui se nomment responsables des dortoirs et d'autres membres du comité de sécurité qui se sont arrogés le droit d'opérer des fouilles perquisitions dans les cellules occupées par les prisonniers poursuivis dans des affaires ayant trait à la politique ou ceux qui sont supposés comme tel.

Une surveillance rapprochée a été installée dans leurs cellules pour surveiller leurs mouvements ,ils subissent une certaine discrimination qui constitue un harcèlement perpétuel .

▪ CAS DE PRIVATION AUX SOINS DE SANTE

L'accès aux soins de santé reste un handicap majeur pour certains détenus surtout ceux qui sont poursuivis pour des crimes à caractère politique. Les détenus qui ont besoin de recevoir des soins qui ne sont pas disponibles dans les maisons pénitentiaires éprouvent des grandes difficultés pour avoir des autorisations de sortie de la part des autorités pénitentiaires.

Selon des sources dont disposent ACAT-BURUNDI, une certaine catégorie de détenus à savoir ceux poursuivis pour des crimes ayant trait à la politique continue d'être privés de leur droit à l'accès aux soins de santé à l'extérieur de la prison et cette mesure unique provoque la détérioration de la santé des détenus.

Le cas illustratif est celui du Général NDAYISABA Célestin¹, militaire en retraite qui a demandé à maintes reprises l'autorisation d'aller se faire soigner à l'extérieur de la prison de Muramvya précisément à Bujumbura où il pouvait trouver des soins appropriés. Sa demande a toujours été sans issue malgré la prescription du médecin traitant appuyant sa requête.

▪ INSUFFISANCE ALIMENTAIRE.

Durant la période concernée par le présent rapport, il a été constaté dans tous les établissements pénitentiaires établis sur le territoire du Burundi, un phénomène récurrent de carence de nourriture destinée aux prisonniers, que ce soit la farine du manioc ou le haricot.

Il a été constaté que dans plusieurs établissements pénitentiaires une semaine voire deux semaines peuvent écouler sans que les prisonniers soient approvisionnés en nourriture. Ce problème dure plusieurs jours et inquiète les prisonniers qui sont en grande partie des indigents. L'administration pénitentiaire ne donne pas des explications sur cette pénurie des denrées alimentaires.

1 Général Ndayisaba Célestin I est poursuivi dans le dossier relatif à l'assassinat du président Melchior Ndadaye.

▪ **NON RESPECT DES DECISIONS JUDICIAIRES ET DETENTIONS ARBITRAIRES**

BIZIMANA Pierre, détenu dans la prison de Gitega. Il a été arrêté en date du 14 mai 2015. A ce moment-là, il était agent de transmission d'un Général de l'Armée burundaise, Forces de la Défense Nationale (FDN), condamné d'emprisonnement à vie dans l'affaire de la tentative du coup d'Etat d'avril 2015.

BIZIMANA Pierre, quant à lui, a été condamné à deux ans d'emprisonnement, une peine qu'il a purgée le 19 mai 2017. En juillet 2017, alors qu'il accomplissait les formalités administratives pour être libéré, il a été informé par le directeur de la prison de Gitega qu'un dossier judiciaire venait d'être ouvert à sa charge pour faux et usage de faux en écritures publiques. Il s'est vu refuser de sortir de la prison et a été incarcéré avant même que le fameux dossier ne soit ouvert et conséquemment sans mandat à sa charge.

Cette affaire fut clôturée en 2019 par une condamnation d'une peine d'emprisonnement de trois ans de servitude pénale. La peine prononcée a été purgée le 19 mai 2020. Il est encore sous les verrous dans la prison de Gitega sans titre ni droit .

NIYONKURU est toujours détenu dans la prison de Gitega alors qu'il a été signifié de la décision de libération le 12 mai 2022 .

▪ **SURPOPULATION CARCERALE**

A part les mauvais traitements dont sont victimes certains détenus dans différentes maisons de détention du Burundi, il s'observe toujours un effectif élevé dépassant la capacité d'accueil des prisons si l'on se réfère au nombre de détenus qu'elles devraient héberger et le nombre de prisonniers qu'elles comptent actuellement. Cela s'explique par l'abus du droit d'arrestation par les magistrats, la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires des prévenus et le fait que même certains parmi ceux qui ont été acquittés et purgés leurs peines croupissent toujours en prison.

Les prisons se caractérisent par la promiscuité, l'insalubrité, il arrive qu'il y ait pénurie d'eau potable.

La réhabilitation de la prison de Gitega n'est pas encore terminée, les détenues sont toujours confrontées aux mauvaises conditions surtout peu d'hygiène bien qu'il y ait un peu de répit avec cette saison sèche.

Ci-dessous, la situation carcérale de juin 2022 :

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total de prisonniers	Nombre de Prévenus	Nombre de condamnés	Taux d'occupation
MURAMVYA	100	783 avec 07 nourrissons	399	384	783,00%
MPIMBA	800	4432 avec 28 nourrissons	3009	1323	554,00%
GITEGA	400	1231 avec 19 nourrissons	476	745	307,75%
RUMONGE	800	1173 avec 07 nourrissons	390	783	146,625%
BURURI	250	323 avec 03 nourrissons	202	121	129,20%
MUYINGA	300	493	122	615	205%
BUBANZA	200	538 avec 09 nourrissons	259	279	269,00%
RUYIGI	300	921 avec 09 nourrissons	305	616	307%
RUTANA	350	607 avec 04 nourrissons	239	368	173,43%
NGOZI	650	1938 avec 30 nourrissons	777	1161	298,154%

ACAT-BURUNDI salue la libération des détenus au mois d'avril et de juin 2022 dans les prisons de Mpimba, Ngozi, Ruyigi et Muramvya . Il s'agit d'une libération qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la promesse faite par le chef de l'Etat lors du message à la nation à l'occasion des fêtes de fin d'année en décembre 2021.

Ces libérations répondent à nos préoccupations déjà exprimées dans nos rapports par rapport à la problématique de la surpopulation carcérale et ses conséquences.

Il est à noter que le chemin est encore loin car les prisons restent fortement surpeuplées si l'on se réfère au taux d'occupation actuel.

Nous avons également constaté que cette mesure écarte une certaine catégorie des détenus en l'occurrence les détenus accusés d'infractions à caractère politique . Pour ceux – là même l'exécution des décisions judiciaires restent problématique lorsqu'il s'agit d'une libération.

▪ **CONCLUSION**

Au cours de cette période concernée par ce rapport, le constat est que les détenus poursuivis pour des crimes à caractère politique continuent de subir des exactions de la part de l'administration pénitentiaire qui agit par l'intermédiaire des comités de sécurité. Leurs dossiers sont traités avec une lenteur démesurée et avec une mauvaise foi. Les maisons d'arrêt regorgent encore des détenus acquittés et ceux qui ont purgé leur peine.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains dans le milieu carcéral.

▪ **RECOMMANDATIONS**

Au regard de cette situation, les autorités burundaises en l'occurrence la Ministre en charge de de la justice doit prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains dans le milieu carcéral en prenant les mesures ci - après :

- Faire respecter le droit à l'accès effectif aux soins de santé aux détenus et sans distinction,
- Faire respecter les décisions rendues par les Cours et Tribunaux,
- Respecter le droit à l'alimentation des détenus en évitant les ruptures des stocks des vivres,

- Améliorer les conditions carcérales en prenant des mesures de désengorgement des prisons et traiter sur le même pied d'égalité tous les prisonniers.